

Les échos de la Chapelle-Hugon

N° 30

Juin 2023



Le mot du maire

Taxes locales : Une collectivité a la possibilité de fixer le taux des taxes. Quelles sont ces taxes ?

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants, taux d'imposition rendu aux collectivités.
- Taxe foncière sur terrains bâtis.
- Taxe foncière sur terrains non bâtis.

Cette année encore, comme depuis 2014 Vu le bon état des finances communales, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le taux des taxes locales.

Cependant lorsque vous recevrez votre feuille d'imposition 2023 il est fort à parier que vous ouvriez grand vos yeux vous demandant si nous ne nous sommes pas moqués de vous ? Que nenni. Si vos élus ont la main sur le taux des taxes ce n'est pas le cas pour les bases (calcul de la valeur locative cadastrale pris en charge par la direction générale des finances publiques, augmentation cette année de 7.1%). Bilan : majoration des bases multiplié par le taux de taxe communale : augmentation des impôts .

Exemple année N-1: 100 (base) x 40% (taxe locale 2022) = 140

année N : 107.1 x 40% (taxe communale 2023) = 142.84

Entretien des accotements (ou trottoirs)

Nous tenons à remercier les habitants (es) qui prennent soin d'entretenir les accotements (et les trottoirs quand il y en a). Cela témoigne d'une participation à la vie de la commune et de l'attachement des administrés (ées) à résider dans un environnement auquel ils aspirent. Ce comportement est d'autant plus civique qu'il est de règle dans les milieux urbanisés où les riverains sont en charge de nettoyer devant leur porte. Cet acte de civisme des Cappello-Hugonais (aises) va dans les sens des efforts de la commune, dont les élus (es) années après années renoncent à augmenter les impôts, et en outre soulage l'agent communal dont la bonne volonté n'est plus à démontrer.

Nov 2022

Suite

Le jeudi 15, l'inspecteur de l'éducation nationale est passé en mairie ; nouvellement arrivé en poste à St Amand-Montrond, l'inspecteur tenait à se présenter. L'effectif scolaire n'a été évoqué que sommairement avec quand même la confirmation d'une augmentation non négligeable pour la rentrée de septembre.

Le Samedi 17 le maire assistait à la remise du brevet des collèges sur invitation du proviseur.

Six élèves étaient appelés à recevoir leur diplôme : **Célia et Jean-Dominique Bouchard, Lily Legoff, Maxime Burlin, Louane Ranvier, Erwan Verdez.** Bravo à nos Lauréats.

Déc 2022

Samedi 10 à 15h : goûter des aînés (ées) organisé en collaboration mairie-association "Loisirs et Culture". Décorations, papillotes, fruits, bûches, bulles dans les verres ou jus de fruits, café, animation assurée par le club de danse country parmi lequel l'adjointe au Maire Michèle Rouchwarger. Bref un après-midi de gâteries, de sourires et d'invitation à la danse.



En clôture remise de colis et mairie. Une bonne

soirée pour laquelle il faut remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à sa réussite, pour eux la présence de nos aînés (ées) fut une récompense. Bravo et merci.

Le jeudi 16 à 17h 30 : arbre de Noël des enfants de la Chapelle-Hugon, pour cause de maladie "à la mode" le maire était absent, donc le commentaire revient à Mme **Michèle Rouchwarger**.

« Belle prestation scénique de nos charmants bambins sous la houlette du corps enseignant, l'appel à perdre haleine des enfants était si fort que l'homme vêtu de rouge, traduisez le père Noël est apparu la hotte chargée de friandises et cadeaux. Les pâtisseries réalisées par les parents ont une fois de plus été appréciées de tous. Bonne ambiance, rendez-vous pris pour l'année prochaine. »



Janv 2023

Nous pensons qu'au cours de ce premier mois de 2023, nous aurons à traiter les affaires courantes, cependant parmi celles-ci, il convient de retenir la mise en place de "la réserve communale" concomitamment au plan communal de sauvegarde.

Cette réserve de sécurité communale outre les élus (es) et les agents de la collectivité intégrés d'office est composée également de bénévoles. A savoir que pour ces volontaires il s'agit là d'un engagement, cela n'est pas anodin (voir le mot du maire)

Au chapitre sécurité, parallèlement, la commune devrait s'inscrire dans le programme "Participation citoyenne" contre la délinquance, dans cet objectif une rencontre s'est déroulée avec la gendarmerie ; affaire à suivre...

Février 2023

Le mardi 14, nous avons reçu deux personnes du SDE 18 (Syndicat d'Énergie du Cher). Ce syndicat intercommunal propose au sein du "pack énergie" un accompagnement réalisé par un technicien "énergie" totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, il est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques dans le cadre de la compétence "maîtrise de l'énergie" deux bâtiments de la commune seront concernés : l'école et la salle des fêtes. A ce sujet nous avons également consulté le CIT (Cher Ingénierie des Territoires)

Autre projet en cours avec le SDE 18 la possibilité de pouvoir régler nous-mêmes l'éclairage du parking de la salle des fêtes.

mars 2023

Travaux d'élagage en prévision sur le chemin de halage du canal entre l'écluse de la carrière et la rue de Trézy. Il y a environ trois ans des travaux d'enfouissement de ligne électrique étaient réalisés fragilisant les arbres dont certaines racines étaient sectionnées. En cas de chute ces arbres provoquent un affaiblissement des rives, à présent il devient donc urgent de les couper.

Le 17, nous avons eu la visite de Mme **Champion** que la municipalité a désigné comme DPO (*déléguée à la protection des données*) ; elle sera en charge de mettre à jour notre registre des données personnelles. Ainsi nous serons en conformité avec la réglementation réclamée par la CNIL.

Avril 2023

Le 1^{er}, a beau être le jour du poisson, il y a tout de même des choses sérieuses à traiter ainsi la séance du conseil municipal avait pour objet prioritaire le budget : compte administratif 2022 et budget primitif 2023.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Section fonctionnement

Recettes	324 343,50
Dépenses	301 853,98
Excédent	22 489,52

Section investissement

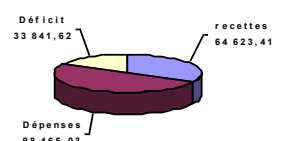
Recettes	64 623,41
Dépenses	98 465,03
Déficit	33 841,62



Compte administratif 2022 (Section fonctionnement)



Compte administratif 2022 (Section investissement)



Dans cette section d'investisse-

ment les travaux de réfection des rues sont payés, mais les subventions attendues nous seront versées en 2023 : 17 316 €

BILAN : Si le résultat de l'exercice 2022 fait état d'un déficit de 11 352,10 € le résultat de clôture cumulé avec les exercices précédents est excédentaire de 216 731,51 €.

BUDGET PRIMITIF 2023

- Section fonctionnement : budget équilibré en dépenses et recettes à 527 636,75
 - Section investissement : budget équilibré en dépenses et recettes à 221 680,41 .
- Principaux travaux envisagés.
Parking camions, monument aux morts et mur du cimetière : 50 400 €
Aménagement Croix Blin : 21 000 €, voiture, panneaux, outillage : 40 000 €

Mai 2023

Le 8 c'est la traditionnelle cérémonie de l'armistice du conflit de 1939-1945. Regroupement des participants à 10h place de la mairie suivi du départ pour le monument aux morts avec en tête du défilé le porte-drapeau en la personne du conseiller municipal **Guy GRAILLOT** ;



sur place la célébration commence par le dépôt de gerbe effectué par le maire et le premier adjoint **Alain COURZADET**.

par le



Après la minute de silence, proclamation du message ministériel lu par deux jeunes Capello-hugonnais **Noah NOURRY** et **Ethan GREZE**.



Pour chanter « La Marseillaise » l'école n'étant malheureusement pas représentée, les enfants et ados présents sont invités à rejoindre les élus devant le monument, le maire sollicite l'assemblée pour donner de la voix, en fond sonore l'adjoint **Jean MAZUR** met en marche un lecteur de CD et assure par ailleurs la fonction de photographe. Suite aux remerciements tous les participants sont conviés au vin d'honneur. Bilan sur l'assistance : si elle a déjà connu une affluence



supérieure elle était tout de même honorable.

Le mercredi 10, le maire et le premier adjoint ont reçu des représentants du centre de gestion de la route. L'objet : des travaux concernant l'écoulement des eaux pluviales sur la départementale 100 entre la mairie et l'impasse de la Vignonnerie . Affaire à suivre...



Secteur d'intervention

A Annoix
Apremont sur Allier
Argenvières
Avord
Azy

B Baugy
Beffes
Bengy sur Craon
Blet
Brécy
Bussy

C Chalvovoy Milon
Charentonnay
Charly
Chassy
Chaumoux Marcilly
Cogny
Contres
Cornusse
Cours les Barres
Couv
Croisy
Crosses
Cuffy

D Dun sur Auron

E Etrechty

F Farges en Septaine
Flavigny

G Garigny
Germigny l'Exempt
Groises
Gron

H Herry

I Ignol

J Jouet sur l'Aubois
Jussy Champagne
Jussy le Chaudrier

L Lantan
Laverdines
La Chapelle Hugon
La Chapelle Monthnard
La Guerche sur l'Aubois
Levet
Le Chautay
Les Aix d'Angillon
Lissay Lochy
Lugny Bouronnais
Lugny Champagne

M Marsailles les Aubigny
Menetou Couture
Mornay Berry
Moulins sur Yèvre

N Nérondes
Nohant en Goût

Secteur d'intervention

O Osmeury
Osroy
Ourouer les Bourdelins

P Parnay
Plaimpied Givaudins
Précy

R Raymond
Rians

S Sainte Solange
Saligny le Vif
Sancerques
Savigny en Septaine
Sennegay
Sévré
Soye en Septaine

T Tendron
Torteron

V Villabon
Villequiers
Vorly
Vornay

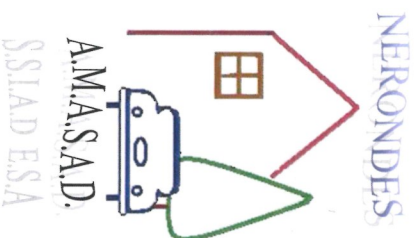
Saint Denis de Palin
Saint Germain des Bois
Saint Hilaire de Gondilly
Saint Just
Saint Léger le Petit
Saint Martin des Champs



Equipe Spécialisée Alzheimer

(Equipe mémoire)

Du Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) de
Nérondes



A.M.A.S.A.D
27 bis route de la Charité
18350 NERONDES
Mme LACORNE
TEL : 02.48.74.83.44
Courriel : esa.amasad@gmail.com
8h30-16h30

Qu'est-ce qu'une ESA ?

L'Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA) intervient à domicile afin d'améliorer ou de préserver l'autonomie de la personne dans les activités de la vie quotidienne. Elle est composée de professionnels formés à la réadaptation, à la stimulation et à l'accompagnement des malades et de leur entourage dès le début de la maladie.

Le public concerné

- Personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentées ;
- Stade léger ou modéré de la maladie (MMS supérieur ou égal à 15).

L'équipe

- Une infirmière coordinatrice ;
- Deux psychomotriciennes ;
- Assistantes de soins en gérontologie.

Les conditions d'admission

- Habiter sur l'une des 80 communes de notre secteur d'intervention ;
- Avoir une prescription médicale : « 15 séances de soins de réhabilitation à domicile par l'ESA » ;
- Être assuré social ou ayant droit

Les prestations ESA sont financées à 100% par l'assurance maladie.

Le déroulement de la prise en charge

- 1 évaluation initiale des besoins ;
- 12 à 15 séances de soins de réhabilitation sur 3 mois maximum renouvelables tous les ans ;
- 1 bilan final.

Les objectifs

- Participer au maintien de l'autonomie dans les activités sociales et de la vie quotidienne ;
- Maintenir et stimuler les capacités physiques, motrices, relationnelles et cognitives ;
- Prévenir et améliorer la sécurité au domicile ;
- Accompagner et soutenir l'aidant.

Les ateliers

- Loisirs et activités quotidiennes (cuisine, jardinage, peinture...) ;
- Réhabilitation sociale (faire ses courses, se déplacer à l'extérieur, ...) ;
- Stimulations cognitives (repérage spatio-temporel, concentration, attention, mémoire, fonctions exécutives) ;
- Motricité (équilibre, déplacements, praxies, ...).



BOÎTE SOS

GRATUIT

1 formulaire santé
=
1 intervention facilitée



La boîte SOS qu'est-ce que c'est ?

Le but est de centraliser dans une petite boîte rangée dans votre réfrigérateur des informations écrites et vitales relatives à votre santé pour informer les services de secours (pompiers, SAMU) de votre état de santé afin de leur faire gagner un temps précieux lors de leur intervention, et de prévenir vos proches.

Lorsque les secours interviennent chez vous et voient cette étiquette derrière la porte et sur le réfrigérateur...



BOÎTE
SOS



... ils savent qu'il y a une boîte SOS dans le réfrigérateur et donc une fiche de renseignements qui peut leur être utile



Pour qui ?

Le dispositif est accessible à tous les habitants de la Communauté de Communes des Portes du Berry



Où la trouver ?

Retirez-la dans votre mairie ou à la CDC des Portes du Berry



Le kit « Boîte SOS » contient

- Une petite boîte à ranger dans le réfrigérateur
- Une fiche de renseignements à compléter
- Un autocollant à coller à l'intérieur de la porte d'entrée
- Un aimant à coller sur votre réfrigérateur



Se renseigner

Communauté de Communes des Portes du Berry
54 route de Nevers 18320 Jouet-sur-l'Aubois
02 48 77 55 50

Un projet
porté par la
Communauté de Communes
**des Portes
du Berry**
Entre Loire & Val d'Aubois

Site internet La Chapelle-Hugon

mairie-lachapellehugon.fr

Publication et rédaction

Jean-Yves Giot

Mise en page et conception

Jean-Mazur

Moyens techniques